

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JANVIER 2021

Selon l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 4 Novembre 2020, (applicable à compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n°2020-1527 du 14 Octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L.3131-14 du Code de la Santé Publique), «le Maire (...) peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité (..) »

L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 Octobre 2020 autorise les sorties pendant le couvre-feu à la fois pour les déplacements professionnels et pour ceux qui répondent à une convocation administrative.

Aussi, les élus et les personnes non élues assurant le secrétariat de séance peuvent « se déplacer pour participer à des missions d'intérêt général munis d'une attestation et assister aux séances des organes délibérants au-delà de 20 heures ».

L'an deux mil vingt et un, le Huit Janvier, à 20 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vorey Sur Arzon, se sont réunis, sur convocation des élus en date du quatre Janvier deux mille vingt et un, en session ordinaire dans la salle polyvalente Philibert BESSON, sous la Présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s : Cécile GALLIEN, Gilles DODET, Chantal MEURICE, Didier SABY, Martine MANSUY, Reynald CORDIER, Edith DELABRE, Jannick COLIBERT, Mikaël GRAND, Maxime CONDON, Daniel POMMIER et Marielle HILAIRE.

Grégory NOËL a donné pouvoir à Cécile Gallien

Mélie ODOUL a donné pouvoir à Martine Mansuy

Gilles COLLANGE a donné pouvoir à Daniel Pommier

Membres : - exercice : **15**

- présents : **12**

- représentés : **3**

- absents/excusés : **0**

Secrétaire de séance : Madame Jannick COLIBERT

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame Chantal Meurice informe le Conseil municipal que deux Déclaration d'Intention d'Aliéner sont parvenues en mairie et concernent les biens suivants :

Parcelle cadastrée section AH n°76 située à Le Bourg, 43800 Vorey sur Arzon, appartenant à Madame DONATI Isabelle, domiciliée au 34 avenue des Cités, 34 310 Montady cédée à Madame TARDITS Emmanuelle, domiciliée au 10 route de la Ferrande, 43 800 Rosières, étude de Maître GIMBERT Jean-Louis, notaire à Vorey sur Arzon.

Parcelles cadastrées section AE n°108 située à Banet, 43800 Vorey sur Arzon, appartenant à Madame FLACHER Marie, domiciliée Rue du 11 Novembre, 43 800 Vorey sur Arzon, et **AE n°107** située à La Chaud, 43800 Vorey sur Arzon, appartenant à Monsieur ROSIER Pierre, domicilié Chemin de Chaux, 43 800 Vorey sur Arzon, Madame ROSIER Andrée, domiciliée Rue Saint Martin, 43 000 Polignac et Madame ROSIER Ginette, domiciliée Rue Émile Zola, 43 800 Vorey sur Arzon, cédées à Monsieur DEROCLE Kevin, domicilié au 5 Chaux de Barret, 43 800 Vorey sur Arzon, étude de Maître FAURE Jean-François, notaire à Le Puy-en-Velay.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles précitées

Budget Général : ouverture de crédit :

Les opérations d'investissement devant continuer d'être exécutées et ce, dès le 1^{er} Janvier 2021, alors même que le budget 2021 n'est pas encore voté, le Conseil municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 91 146 € et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Aides économiques : exonération de loyer

Auto-école : Suite à la deuxième vague de la crise sanitaire, les membres du Conseil municipal sont informés que certains professionnels n'ont pu exercer leur activité du 30 Octobre 2020 au 28 Novembre 2020 et que des demandes d'aides sont parvenues en Mairie sous forme d'annulation des loyers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'intervenir sous forme de remise gracieuse auprès de l'auto-école (sur le budget général), et ce pour 1 mois, correspondant à la fermeture administrative annoncée pour cette période.

Village vacances : Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance en date du 26 juin 2020, il avait été prévu de faire un point après la saison estivale afin de décider du montant de l'aide consentie par la commune au Village de Vacances.

Suite à la demande de la mairie, le Village de Vacances a fait parvenir un bilan simplifié.

Le Chiffre d'Affaire 2020 est de 152 993 € et sur 2019, il était de 234 000 €. Le résultat de l'exercice 2020 s'établirait à une perte de 15 000 €.

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que le Village Vacances a subi une fermeture administrative du 16 mars 2020 au 2 Juin 2020, et que la partie fixe de la redevance annuelle payable par le délégataire SASU Esprit nature pour 2020 est de 29 500 €.

Martine Mansuy ne prend pas part au vote, et le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer le délégataire SASU Esprit nature de 3 mois de loyer correspondant à la fermeture administrative du 16 mars au 2 Juin 2020.

Budget Village Vacances : DM n°1

Madame la Maire soumet au Conseil municipal le projet de Délibération Modificative n°1 du Budget Village Vacances 2020 ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		7 375 €
Compte 678	Charges exceptionnelles : annulation de loyers	7 375 €

Recettes de fonctionnement		7 375 €
Compte 752	Locations immobilières (3 mois de loyers non prévu au budget initial)	7 375 €

Cette Délibération Modificative est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Tableau des effectifs : Mise à jour :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 1^{er} Décembre 2020, aux différents changements de grades et évolution de carrière du personnel, ainsi que suite au mouvement de personnel, il est convenu de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune de Vorey sur Arzon au 31/12/2020 comme suit :

Grades ou emplois	Catégories	Nb de postes	Postes pourvus	Postes vacants	
<i>Secteur administratif</i>					
Attaché (secrétaire de mairie)	A	1	1		
Rédacteur territorial	B	1	1		
Adjoint administratif	C	1	1		

principal de 2 ^{ème} classe					
Adjoint administratif	C	1	1		Dont 1 TNC 17H30
Secteur technique					
Agent de Maîtrise	C	3	1	2	
Adjoint technique	C	6	6		Dont 1 TNC 24H30 annualisées
Secteur social					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		Dont 1 TNC 24h30 annualisées
Secteur culturel					
Adjoint du patrimoine (CDI)	C	1	1		Dont 1 TNC 17h30
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		Dont 1 TNC 17h30

Ce tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Centre de gestion : Service « Santé au travail »

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal le Conseil d'Administration du CDG 43 propose aux collectivités, le renouvellement des missions ponctuelles, dont la convention « Santé au travail » applicable pour les années 2021, 2022, 2023, 2024,2025 et 2026.

Après avoir exposé un certains nombre de loi portant obligation en matière de santé et de sécurité au travail, Madame La maire présente aux membres du Conseil les différentes formules proposées par le Centre de gestion dans le cadre de l'adhésion de la commune au service « Santé au travail »

Formules	Missions	Coût
Formule 1	<u>Médecine préventive-Psychologue du travail-Prévention des risques professionnels</u> Cette formule constitue le socle de base d'adhésion, qui permet de mobiliser une équipe pluridisciplinaire pouvant accompagner, conseiller et assister les employeurs et agents dans la santé au travail et la prévention des risques professionnels.	65 €
Formule 2	<u>Médecine préventive- Psychologue du travail</u> L'adhérent devra justifier posséder en son sein d'un service prévention composé d'au moins un conseiller prévention à temps complet animant un réseau d'assistant de prévention.	55 €
Formule 3	<u>Médecine préventive</u> L'adhérent choisissant cette formule devra justifier disposer en interne d'un psychologue du travail et d'un service prévention composé d'au moins un conseiller prévention à temps complet animant un réseau d'assistant de prévention.	50 €
Formule 4	<u>Prévention des risques professionnels</u> L'adhérent choisissant cette formule devra justifier son adhésion à un autre service de médecine préventive.	20 €

Effectif de la collectivité	Cotisation forfaitaire annuelle
0 à 10 agents	100 €
11 à 50 agents	300 €
51 à 200 agents	600 €
201 à 500 agents	1 500 €
+ de 500 agents	3 200 €

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, statuent sur la convention d'adhésion, formule 1, au service « Santé au travail » dont le coût annuel est de 1340 €.

Régie des droits de place et nomination du régisseur

Madame la Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Boncompain Auguste lui a fait part de son souhait, après de nombreuses années, de ne plus vouloir assurer ses fonctions de placier à compter du 31 décembre 2020 et de régisseur principal de la régie de recettes des droits de place.

Par ailleurs, Monsieur Sanouillet Robert (jusqu'à présent placier suppléant) a fait savoir à Madame la Maire qu'il acceptait de devenir régisseur titulaire de la régie de recettes des droits de place. Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité

Tarifs 2021 pour la restauration scolaire

Madame la Maire rappelle que les repas sont entièrement préparés par un agent communal, cuisinier de métier, à la cantine de l'école Louis Juvet et que pour faire suite à l'engagement pris par son équipe municipale, les repas sont livrés, depuis la rentrée scolaire de Septembre 2020, à l'école Ste Thérèse.

En outre, comme chaque année, il convient de voter les tarifs des repas à la cantine

Madame la Maire informe que le coût de revient d'un repas préparé par le cuisinier, service compris, et en privilégiant l'achat local, était, en 2020, de 6.18 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le repas enfant à 3.20 € (+0.10cts) et de maintenir le tarif d'un repas adulte à 6.60 €.

Tarifs divers 2021 : Marchés et foires, gardiennage église, location de salles, location de matériel, Gîte d'étape et Cimetière

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021 pour les marchés et foires annuelles, le gardiennage de l'église, la location de salles, la location de matériel, le Gîte d'étape et le Cimetière comme suit :

Marchés et Foires annuelles : 1 €/m linéaire avec mini 2 € /empl + 1,70 € électricité. Et tarif minoré pour la dizaine d'abonnées à l'année.

Gardiennage église : 280.50 €

Location salle polyvalente :

- Association Vorey pour manif à but non lucratif ou pour manif à but lucratif dont recettes entièrement reversées à Association caritative : *sans office 0 € et avec office 55 €*
- Association Vorey pour manif à but lucratif : *sans office 75 € et avec office 125 €*
- Association non voreyziennne : *sans office 170 € et avec office 300 €*
- Particuliers résidant à Vorey : *sans office 130 € et avec office 220 €*
- Particuliers ne résidant pas à Vorey : *sans office 170 € et avec office 300 €*
- Professionnels : *sans office 170 € et avec office 300 €*

Location salle de spectacles de l'Embarcadère : 230 € par demi-journée ou soirée (hors frais de régisseur, à rajouter si besoin)

Location autres salles communes : 60 € par journée

Gîte d'étape : 10 € + taxe de séjour (Pour 2020, la taxe de séjour versée à l'intercommunalité est de 3 % du montant de la nuitée)

Concessions :

- 15 ans pleine terre jusqu'à 2 m : 230 €
- 15 ans pleine terre jusqu'à 4 m : 450 €
- 30 ans pleine terre jusqu'à 2 m : 350 €
- 30 ans pleine terre jusqu'à 4 m : 670 €
- 50 ans caveau jusqu'à 6 m : 1 000 €

Concessions du columbarium

- 15 ans : 510 €
- 30 ans : 820 €

Location de matériel

- **1 table et 2 bancs** : 3 € pour les Associations avec une location gratuite par an et 5 € pour les particuliers

Les tables et bancs en bois étant vieillissants et toujours très demandés, la commune devrait en racheter d'autres.

- **Friteuses** : 10 € la petite friteuse et 20 € la grande friteuse

- **Grilles d'exposition** : Associations et autres communes 5 € les deux grilles pour deux jours.

Tarifs 2021 pour la location de la cure, des gîtes de séjour

Après le point fait par Madame la Maire sur les bâtiments communaux loués, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de maintenir pour 2021, les tarifs de 2020 à savoir :

Gîtes de séjour pour dépannage : 320 € par mois sans les fluides

Gîtes de séjour pour salariés d'entreprises travaillant sur des chantiers ponctuels : 600 € par mois + forfait de charges de 5 € par jour en cas de location sur la période allant du 1er novembre au 30 avril

Cure : 1 886.30 € par an

Tarifs 2021 pour la location de terrains communaux

Madame la Maire fait le point sur les terrains communaux loués et informe que chaque année la variation IRL 3^{ème} trimestre de l'année a été appliquée notamment et celle de l'IRL 3^{ème} trimestre 2020 est de + 0.46 %, ce qui donne :

Nom du locataire	Localisation	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Barthélémy Michel	Changeac	13.40 €	13.46 €
Madame Crépinge	Le Chambon	41.54 €	41.73 €
Delorme Daniel	Le Fort	79.44 €	79.81 €
Bonhomme Jean Pierre	Route de Vertaure	38.65 €	38.83 €
Martin Philippe	Rte de Vertaure	57.76 €	58.03 €
Perrin Félix	Vertaure	32.20 €	32.35 €
Pommier Daniel	Le Fort	85.49 €	85.88 €
Rosier Didier	Rte des Terrasses	33.19 €	33.34 €

Rousset Gilles	Changeac	240.24 €	241.35 €
Vallier Viviane	Rue Moutet	25.30 €	25.42 €

Madame La Maire explique que toutes les années, la commune a des demandes d'achats de ces terrains au Chambon de Vorey, mais que c'est compliqué car les plans des terrains ne sont pas forcément bons.

Marielle Hilaire souligne le fait qu'au Chambon de Vorey, une personne souhaite devenir propriétaire de l'espace public devant sa maison. Madame la maire précise qu'au Chambon de Vorey, des régularisations entre propriétaires et commune sont souhaitées. Elle propose que toutes les demandes soient traitées (comme cela avait été le cas sur d'autres villages).

Daniel Pommier expose qu'à Vertaure un particulier souhaite acquérir un terrain communal. Cécile Gallien précise que ce terrain est classé et qu'au vu des évolutions législatives des SCOT, voire PLU, il serait bon que les propriétaires de terrains constructibles les vendent ou les construisent.

Daniel Pommier ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 voix contre (Marielle Hilaire) décide d'appliquer l'IRL 3^{ème} trimestre 2020, de + 0.46 %, sur les tarifs 2020.

Tarifs Embarcadère : Saison culturelle de janvier à juin 2021

Madame la Maire présente les spectacles achetés par la commune et prévus de Janvier à Juin 2021 à l'Embarcadère pour la saison culturelle, - concerts, théâtre, danse, spectacles pour les scolaires, etc., comme suit :

Date	Type	Titre
17/01/2021	Lecture / concert classique	L'homme qui plantait des arbres
06/02/2021	Concert	Les Fées de l'effet
26/02/2021	Concert familial	Pierre est cheloup
23/03/2021	Spectacle scolaire	Et demain tu grandiras
09/04/2021	Opérette	Une opérette à Ravensbrück
10/04/2021	Opérette	Une opérette à Ravensbrück
07/05/2021	Concert familial	A toute buburre sur les chansons de Pierre Perret

Elle explique qu'en 2020, les tarifs pour des spectacles de qualité organisés par la Commune, et accessibles à tous étaient de **3 €** par entrée ou **5 €** ou **7 €** ou **10 €** ou **12 €** selon les spectacles. Les membres du Conseil municipal décident pour l'année 2021, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs très accessibles. A noter, qu'il n'est pas certain que les spectacles du début d'année 2021 puissent se maintenir en raison de la crise sanitaire.

Aide financière FIPH pour le contrat d'apprentissage ;

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il est possible de verser une aide à l'apprenti, lui permettant de couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage. Cette aide forfaitaire d'un montant de 1525 € est optionnelle, et si la collectivité décide de verser à l'apprenti cette aide, le FIPH le remboursera à la collectivité. Le versement de cette aide financière à l'apprenti est approuvé à l'unanimité.

Achat camion permis VL

Madame la Maire rappelle les débats du Conseil municipal relatif à l'achat d'un camion VL (en remplacement de celui qui a duré une vingtaine d'années) et des possibilités budgétaires pour son acquisition.

Gilles Dodet, 1^{er} adjoint, informe les membres du Conseil municipal de l'intérêt pour les services techniques, de l'achat d'un camion neuf, permis VL. Cet achat d'un camion neuf, permis VL (master châssis simple cabine, benne basculante avec coffre) auprès du Grand Garage du Velay, par l'intermédiaire du garage Grandouiller de Vorey, au prix de 27 900 € HT, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Gestion de la population de chats errants : Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune tente depuis des années de réguler la population de chats errants sur son territoire. La SPA de polignac n'a pu résoudre ce problème.

La fondation Brigitte Bardot a pu aider ponctuellement la commune en participant financièrement à la stérilisation des chats errants. Elle demande aux propriétaires de chats de faire le nécessaire auprès de vétérinaires pour éviter la prolifération de chats. Il en va de la responsabilité de chacun. Néanmoins, afin d'endiguer la prolifération de ces chats errants, dans le bourg de Vorey et dans des villages, Madame la Maire explique avoir pris contact avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin de mettre en place une nouvelle campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

A partir du 1^{er} janvier 2021 et par la signature d'une convention, 30 Millions d'amis prendra à sa charge 50 % du coût de stérilisation et d'identification et la commune les autres 50%.

Madame la Maire rappelle qu'une stérilisation coûte entre 60 € TTC et 80 € TTC par chat. Après avoir été informé des tarifs appliqués par la clinique vétérinaire Altilivet, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention de stérilisation et d'identification proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis et espère que les personnes ayant des chats éviteront leur prolifération.

Demande de subvention : Secours catholique

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 formulée par l'Équipe Locale du Secours Catholique, pour régler des situations délicates et accompagner les familles en situation de pauvreté. Elle rappelle que la Commune de Vorey héberge également Les restos du Cœur et la Croix Rouge, qui aident pour des colis alimentaires, et financent les fluides et le chauffage. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder, pour 2020, une subvention de fonctionnement à l'Équipe Locale du Secours Catholique de 300 €.

Bulletin municipal

Madame la maire propose le projet de réalisation d'un bulletin municipal une fois par an, afin de faire la présentation de l'équipe municipale avec un trombinoscope et les délégations de chacun et chacune, et la rétrospective de ce qui s'est passé à Vorey pendant l'année 2020, en termes de travaux et actions réalisés par la Commune et les acteurs locaux : Travaux, revitalisation du Centre bourg, période touristique, animations, état civil, culture, éducation (écoles, crèche...), santé, personnes âgées, numéros utiles et page « opinion » ...etc.

Par ailleurs, Madame La maire souligne le travail formidable des professionnels de santé sur la commune de Vorey.

Pour ce faire, elle présente les devis relatifs à la création et l'impression du bulletin municipal.

S'ensuit un échange entre les membres du conseil sur le nombre de bulletins à imprimer et sur la possibilité d'avoir une version en format numérique.

Un encart dans le bulletin sera à retourner en mairie pour celles et ceux qui souhaiteraient pour l'année prochaine, la version numérique.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil municipal, valide le devis City Buro comprenant la création et l'impression du bulletin municipal à 1000 exemplaires maximum, en format A4, en impression quadri recto/verso, en impression pages internes 80 g/ couverture 170 g recyclé, 20 ou 24 pages.

Point sur la demande DETR « Revitalisation Centre Bourg »

Madame la Maire informe les membres du Conseil, qu'à ce jour, la commune n'a pas d'information de la part de la préfecture sur la complétude du dossier DETR « Revitalisation Centre Bourg ». Au vu du montant demandé à l'État, une commission doit avoir lieu en Février ou Mars 2021 pour une attribution de subvention en Avril 2021.

Le Bureau d'Étude Korell poursuit son travail sur le projet et une réunion est prévue prochainement pour peaufiner les revêtements, les espaces...etc.

Concernant les autres financeurs, la commune est en attente de réponse.

Petites Villes de Demain : Obtention du label

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'après avoir souhaité aider 230 villes de France, par l'action "Cœur de Ville" dont le Puy en Velay, l'État a voulu aider les communes plus petites jouant un rôle de centralité de services, avec le programme de labellisation "Petites villes de demain". 27 communes de la Haute-Loire ont été retenues dont Vorey, ce qui est une bonne chose. Madame la Maire donne lecture du courrier de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

3 communes de l'agglomération du Puy en Velay ont candidaté et ont été retenues : Craponne, Allègre et Vorey.

Cette labellisation permettra le financement d'un chef de projet à hauteur de 75 % du coût du poste par l'État et la Banque des territoires, ainsi que les dépenses de formation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une date de réunion à venir est prévue en Préfecture. Madame la Maire explique que l'adjointe à l'urbanisme, Chantal Meurice, y sera associée étroitement ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale, puisque que PVD durera tout le mandat

Le Conseil municipal prend acte et se réjouit de la labellisation de Vorey au sein du programme « Petites villes de demain »

Sollicitation d'une réorientation d'une aide départementale obtenue, sur un projet économique

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du 43.11 la Commune de Vorey, soucieuse de développer la vocation touristique des Gorges de la Loire et de respecter son environnement riche reconnu Natura 2000, a inscrit un projet visant à réhabiliter une ancienne décharge fermée depuis des années mais située en aval du village de Nant. Le projet estimé à 100 000 € a obtenu une aide du Département à hauteur de 40 000 €. Néanmoins, elle explique qu'avec les modifications des intercommunalités, la création de la CAPEV et récemment de l'EPAGE Loire Lignon, ce projet de réduction réhabilitation de l'ancienne décharge de Nant est pris en considération dans le cadre du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves qui vient d'être élaboré, comme le stipule le Président de l'EPAGE dans un courrier en date du 25 novembre 2020.

Elle rappelle que la Commune est engagée dans une stratégie de dynamisation de bourg-centre, et dans ce cadre, l'un de ses objectifs est de maintenir la quarantaine de commerces du Bourg.

Elle informe que certaines communes ont cosigné une convention tripartite entre le Département, l'EPFSmaf Auvergne et la commune et bénéficié de l'aide départementale 43.11 pour faciliter les projets commerciaux.

Au vu de ces éléments le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable pour demander une réorientation de l'aide départementale obtenue (40 000 €) sur le projet économique d'achat du bâtiment AH 618 (estimé à 105 000 €).

Partenariat avec l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a été contactée par l'APAJH, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, qui souhaiterait signer un projet de partenariat avec la Commune de Vorey. Cette association agit pour la société inclusive et en partenariat avec les communes notamment pour garantir à tous les conditions d'une citoyenneté réelle, développer des pratiques d'employeur exemplaire, offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles pour favoriser la pratique inclusive, être garants de l'accessibilité de l'espace public pour une commune inclusive et être mobilisés auprès des jeunes et leurs familles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le partenariat de la Commune de Vorey avec l'APAJH.

Informations et questions diverses de Madame La Maire et des membres du conseil municipal.

Téléphonie : la Mairie a été sollicitée par la CAPEV pour faire un état de la téléphonie mobile sur la Commune. Gregory Petitclerc a fait remonter les améliorations récentes et les villages sur lesquels il fallait accélérer l'accès à la téléphonie mobile et aux réseaux.

Madame la Maire informera le Conseil municipal au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Développement de la fibre : Une réunion a eu lieu avec Orange qui déploie la fibre à partir des armoires fibres récemment installées au Bourg. Certains villages éloignés du bourg n'auront pas encore la fibre mais des solutions d'amélioration sont recherchées.

Madame la Maire informe que l'on pourra tester sa ligne et son éligibilité à la fibre à partir de <https://www.auvergne-numerique.r/contact/>

Vaccins : 8 000 doses sont arrivées au Puy en Velay pour les soignants et les résidents des EHPAD qui doivent donner leur consentement.

Les soignants de plus de 50 ans peuvent aller se faire vacciner au Puy en Velay et à partir du 18 janvier, les personnes de plus de 75 ans pourront s'inscrire pour se faire vacciner.

Madame la Maire propose de recenser les plus de 75 ans qui souhaitent se faire vacciner et d'organiser à Vorey (des locaux communaux sont disponibles) des vaccinations si les doses nous sont données.

Colis du CCAS : Cécile Gallien remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont aidé à confectionner et à distribuer les colis du CCAS, qui ont ravis les 300 personnes de plus de 70 ans de la commune.

Déneigement et gel : Les Services Techniques sont à l'œuvre ainsi que des entrepreneurs locaux que la commune rémunère.

Après avoir demandé si d'autres membres du conseil voulaient prendre la parole pour évoquer d'autres sujets ou questions s'ils le souhaitaient, ce qui n'était pas le cas, Madame la Maire lève la séance à 22h30.